



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALEA/40/592
S/17425
29 août 1985FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Point 35 de l'ordre du jour provisoire*
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Note verbale datée du 28 août 1985, adressée au Secrétaire général
par la Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à la note qu'il a émise le 15 août 1985 concernant les mesures prises par les Etats en matière de lutte contre l'apartheid, a l'honneur de communiquer ce qui suit :

L'Union soviétique condamne résolument le régime raciste de Pretoria qui soumet la majorité de la population de son pays à l'arbitraire et à la violence et mène une politique d'agression et de terrorisme d'Etat dans toute l'Afrique australe.

Poursuivant systématiquement une politique étrangère visant à l'élimination complète et définitive du colonialisme et du racisme sous tous leurs aspects et toutes leurs formes, l'URSS a approuvé la résolution 569 (1985) du Conseil de sécurité qui condamne résolument la politique d'apartheid, les arrestations et assassinats massifs et exige la levée de l'état d'exception dans le pays ainsi que la libération immédiate de tous les prisonniers politiques, de même qu'elle a approuvé les autres décisions de l'ONU selon lesquelles la politique d'apartheid menée par le régime de Pretoria constituait un crime contre l'humanité, était incompatible avec la Charte des Nations Unies, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et les principes du droit international et constituait une violation de la paix et la sécurité internationales.

* A/40/150.

Appliquant strictement les résolutions et décisions des Nations Unies, l'Union soviétique n'entretient aucune relation avec l'Afrique du Sud dans les domaines politique, économique, militaire ou autres, de même qu'elle n'a conclu aucun accord ni arrangement commercial avec le régime de Pretoria.

L'Union soviétique condamne la ligne d'action des Etats-Unis et de ses plus proches alliés tendant à renforcer leur appui militaire et politique au régime raciste de la République sud-africaine, la politique d'"engagement constructif" que mènent les Etats-Unis à l'égard de Pretoria ainsi que le fait qu'ils contournent ou violent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La protection accordée par ces pays au régime raciste de Pretoria a conduit celui-ci à redoubler d'agressivité à l'égard des Etats africains indépendants et à intensifier sa répression et ses poursuites à l'encontre des adversaires du racisme en Afrique du Sud. L'URSS soutient les demandes de l'ONU appelant à mettre fin aux diverses formes de coopération des Etats occidentaux et, au premier chef, des pays membres de l'OTAN et de leurs sociétés transnationales, avec le régime raciste sud-africain, notamment dans les domaines militaire et nucléaire, coopération qui contribue à consolider ce régime et fait obstacle à l'élimination du régime d'apartheid en Afrique du Sud. L'URSS soutient la demande des pays africains et d'autres pays non alignés ainsi que l'appel lancé par l'Assemblée générale au Conseil de sécurité invitant celui-ci à adopter à l'encontre de la République sud-africaine des sanctions obligatoires universelles en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, notamment à décréter un embargo sur la livraison de pétrole et de produits pétroliers au régime raciste de Pretoria.

L'Union soviétique a accordé et continue d'accorder un appui dans tous les domaines aux mouvements de libération nationale d'Afrique australe.

Elle estime que le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, que l'on s'apprête à célébrer cette année, doit donner lieu à des actions décisives visant à la suppression complète et définitive du colonialisme et à l'élimination du racisme et de l'apartheid.

La Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa haute considération.

La Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies vous serait obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

